

Règlement d'attribution – ESPOL scholarship

2^{ème} session



1 - Éligibilité :

Ce dispositif s'adresse à des étudiant(e)s ou futur(e)s étudiant(e)s d'ESPOL qui s'inscrivent en licence 2, licence 3, Master 1 ou Master 2 à ESPOL. Ce dispositif est cumulable avec la bourse au mérite de la Fondation de l'Université Catholique de Lille et avec les bourses du CROUS et est destiné à aider les étudiant(e)s à financer leurs frais de scolarité. Ce dispositif n'est donc pas compatible avec les aides qui financent déjà les frais de scolarité (bourses Campus France, etc.).

En accord avec notre politique d'inclusion, nous invitons les étudiant(e)s fragilisé(e)s par une situation de handicap déclarée au CPSU et à la MAH à candidater même s'ils/elles ne répondent pas exactement aux critères (point 2), leur dossier sera étudié avec bienveillance.

2 - Critères d'attribution de la bourse aux étudiant(e)s

Les critères de sélection sont :

- L'excellence du/de la candidat(e), telle qu'elle ressort de son parcours universitaire et/ou scolaire antérieur (minimum 14,70/20 sur l'année 22-23)
- La motivation du/de la candidat(e) et l'adéquation de son projet professionnel avec les formations d'ESPOL

3 - Calendrier et procédure :

Les candidat(e)s doivent envoyer par e-mail une lettre de motivation, un CV et leur relevé de notes de l'année 2022-2023 au plus tard le 3 septembre 2023 à minuit à Grégory SCIEUX gregory.scieux@univ-catholille.fr.

Une commission interne se réunira courant septembre sous la présidence d'un membre de la direction d'ESPOL pour sélectionner les dossiers et attribuer les bourses.

Résultats : le 18 septembre

4 – Montant et modalités de versement :

Le montant de la bourse au mérite varie de **1000€ à 2000 €**.

La bourse est attribuée par virement aux étudiant(e)s lauréat(e)s après leur inscription dans l'établissement. *

** En cas d'abandon ou de non validation de l'année Universitaire, le montant total de la bourse est retiré.*